

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

### COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le sept novembre deux mille dix sept, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absent représenté : Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau).

Absent excusé : Alain PRIET (arrivé à l'affaire n° 2).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Renée Broux est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



#### FINANCES

##### **Affaire n° 1 : délibération modificative n° 1 du budget**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Alain Géniteau, pouvoir de Gabriel Bardo, Colette Dauphin) :

✚ adopte la modification du budget n° 1 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>
--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE	1 662 000.00				1 662 000.00
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	3 465 000.00		60 000.00	60 000.00	3 525 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	453 000.00				453 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	294 000.00				294 000.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 874 000.00</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>5 934 000.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	190 000.00				190 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000.00				20 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000.00				50 000.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 134 000.00</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>6 194 000.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 200 000.00				1 200 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	347 000.00				347 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 547 000.00</b>				<b>1 547 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 681 000.00</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>7 741 000.00</b>

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	7 741 000.00
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	109 000.00				109 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	571 000.00		60 000.00	60 000.00	631 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	5 712 000.00				5 712 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 079 000.00				1 079 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 000.00				100 000.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 571 000.00</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>7 631 000.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	50.00				50.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 432.21				32 432.21
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 603 482.21</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>7 663 482.21</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 000.00				52 000.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>52 000.00</b>				<b>52 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 655 482.21</b>		<b>60 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>7 715 482.21</b>

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	25 517.79
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	7 741 000.00
--	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 495 000.00
---	--------------

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
204 21	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	7 511 000.00	1 733 022.30	-11 382.00	-11 382.00	9 232 640.30
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 511 000.00</b>	<b>1 733 022.30</b>	<b>-11 382.00</b>	<b>-11 382.00</b>	<b>9 232 640.30</b>
10 13 16 020	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPENSES IMPREVUES	10 000.00 867 400.00 18 089.18		37 941.00	37 941.00	10 000.00 37 941.00 867 400.00 18 089.18
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>895 489.18</b>		<b>37 941.00</b>	<b>37 941.00</b>	<b>933 430.18</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 406 489.18</b>	<b>1 733 022.30</b>	<b>26 559.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>10 166 070.48</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 000.00				52 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>52 000.00</b>				<b>52 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 458 489.18</b>	<b>1 733 022.30</b>	<b>26 559.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>10 218 070.48</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	795 588.52
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	11 013 659.00
---	---------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	5 299 100.00	1 500 000.00	26 559.00	26 559.00	6 825 659.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 299 100.00</b>	<b>1 500 000.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>6 825 659.00</b>
10 1068 165 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct. capitalisés Dépôts et cautionnements reçus PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	457 082.13 1 703 917.87 250 000.00	230 000.00			687 082.13 1 703 917.87 250 000.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 411 000.00</b>	<b>230 000.00</b>			<b>2 641 000.00</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 710 100.00</b>	<b>1 730 000.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>9 466 659.00</b>
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000.00 347 000.00				1 200 000.00 347 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 547 000.00</b>				<b>1 547 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 257 100.00</b>	<b>1 730 000.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>26 559.00</b>	<b>11 013 659.00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	11 013 659.00
---	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 495 000.00
---	--------------

### **Affaire n° 2 : CARA / rapport CLECT septembre 2017 / transfert compétence tourisme**

Le conseil municipal, à la majorité (3 contre : Alain Géniteau, pouvoir de Gabriel Bardo, Colette Dauphin) :

- ✚ approuve le rapport de la CLECT réunie le 27 septembre 2017 concernant le transfert de la compétence « *la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* »,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.



### **Affaire n° 3 : CARA / rapport CLECT septembre 2017 / transfert compétence ZAE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Alain Géniteau, pouvoir de Gabriel Bardo, Colette Dauphin) :

- ✚ approuve le rapport de la CLECT réunie le 27 septembre 2017 concernant le transfert de la compétence en matière de « zones d'activités économiques (ZAE) »,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.



### **Affaire n° 4 : CARA / transfert pleine propriété ZAE / conditions financières et patrimoniales**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone dite de « La Vaillante » à Saint-Sulpice-de-Royan, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 138 600 € HT (cent trente huit mille six cent euros hors taxes) (40 350 € HT pour le terrain déjà vendu et 98 250 € HT pour le terrain restant à commercialiser). Le reste des travaux à effectuer sur la zone d'activité, résultant des marchés publics conclus par la commune, seront remboursés à l'euro près par la commune et feront l'objet d'une convention particulière. Les honoraires de Maître Caillaud, notaire désigné, seront pris en charge par la commune dans le cadre du transfert de propriété entre celle-ci et la CARA pour cette zone d'activité économique,
- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone dite de « La Queue de l'Ane » à Saint-Sulpice-de-Royan, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 391 096 € HT (trois cent quatre vingt onze mille quatre vingt seize euros hors taxes). Les honoraires de Maître Caillaud, notaire désigné, seront pris en charge par la commune dans le cadre du transfert de propriété entre celle-ci et la CARA pour cette zone d'activité économique,
- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone d'activité « Gâte-Bien » à Sablonceaux, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 794 500 € HT (sept cent quatre vingt quatorze mille cinq cent euros hors taxes) et hors frais de notaire (569 000 € HT pour les terrains restant à commercialiser et 225 500 € HT pour les terrains faisant l'objet d'une promesse de vente signée en 2016). Les honoraires de Maître Caillaud, notaire désigné, seront pris en charge par la commune seulement pour ce qui concerne la promesse unilatérale de vente en cours,
- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone d'activité « Royan 2 » à Royan, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 1 155 900 € HT (un million cent cinquante cinq mille neuf cent euros hors taxes) et hors frais de notaire,
- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone d'activité de « Villeneuve », à Saint-Romain-de-Benet, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 89 000 € HT (quatre vingt neuf mille euros hors taxes) et hors frais de notaire,
- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone à aménager dite de « La Pierraillesse » à Saint-Romain-de-Benet, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 390 000 € HT (trois cent quatre vingt dix mille euros hors taxes) et hors frais de notaire,
- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone d'activité dite de « La Bastille » à Epargnes, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 69 851,28 € HT (soixante neuf mille huit cent cinquante et un euros et vingt huit centimes hors taxes) et hors frais de notaire,
- ✚ approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la zone d'activité dite de « Les Fadets » à Corme-Ecluse, entre la commune et la CARA, pour un prix total de 15 000 € HT (quinze mille euros hors taxes) et hors frais de notaire,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.



## URBANISME – GRANDS TRAVAUX

### **Affaire n° 5 : Le Spot / dernier prévisionnel financier**

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard ; 3 abstentions : Alain Géniteau, pouvoir de Gabriel Bardo, Colette Dauphin) :

- ✚ valide le prévisionnel financier opérationnel de l'immeuble Le Spot tant dans ce qu'il prévoit en dépenses et en recettes.



### **Affaire n° 6 : aménagement carrefour du golf / convention département**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ se prononce favorablement sur la proposition pour une participation financière de la commune d'un montant de 9 548,39 €,
- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de toutes pièces afférentes.



## AFFAIRES GENERALES

### **Affaire n° 7 : CARA / modification statuts / compétence GEMAPI et compétence gens du voyage**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve la modification des statuts de la communauté d'agglomération Royan atlantique en modifiant l'intitulé de la compétence obligatoire :

#### I- COMPETENCES OBLIGATOIRES :

##### 5. Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018

- « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

##### 7. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.



### **Affaire n° 8 : CARA / rapport d'activités 2016**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération Royan atlantique.



### **Affaire n° 9 : CARA / rapport annuel assainissement des eaux usées**

Le conseil municipal prend acte annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2016 de la communauté d'agglomération Royan atlantique.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 50.

